



Filmer son agresseur violent ? c'est légal ou non ?

Par **ytreza**, le **08/07/2012** à **00:06**

Bonjour,

Ma mère, 60 ans, s'est faite violemment agressée verbalement, et un peu aussi physiquement, par un ancien voisin. Ce type boit constamment. Enfin, ce couple a 4 enfants et ils s'en prennent tout le temps à ma mère car... le clocher sonne, un chien d'un autre voisin aboie, enfin... voilà, ils s'en prennent à ma mère tout le temps alors qu'ils ont déménagé et habitent à 2 km plus loin depuis 5 ans.

Le mec sortant du bar est venu jusque dans une rue où elle était pour la traiter de tous les noms et il l'a verbalement menacer de mort à maintes reprises.

Ma mère a eu le temps d'enclencher son téléphone portable en mode vidéo pour enregistrer la scène de l'agression dont elle a elle-même été victime afin que cela serve devant la justice.

Je me pose une question car elle a peur:

A-t-elle le droit de filmer une personne qui est entrain de l'agresser afin de s'en servir uniquement devant la justice comme preuve ?

Merci de votre réponse.